



## PROCÈS-VERBAL

Le conseil de la municipalité de Chesterville, siège en séance ordinaire, à huis clos, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 à 20 h 00.

### Sont présents à cette vidéoconférence

Monsieur Vincent Desrochers, maire  
Monsieur Lawrence Hall, conseiller  
Monsieur Frédéric Flibotte  
Monsieur Marco Rousseau, conseiller  
Madame Chantal Desharnais, conseillère  
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller  
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Assiste également à la séance, Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 338-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 483-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 27 mai 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- 3. Questions du public sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation et affaires juridiques**
- 6. Finance**
  - 6.1. Dépôt et adoption de la liste des comptes du mois de mai 2020
- 7. Administration générale**
  - 7.1. Autorisation de dépenses – Inscription Joanne Giguère – Webdiffusion ADMQ
  - 7.2. Réouverture au public du bureau municipal
  - 7.3. Offre de services de OPTION GRH
- 8. Sécurité publique**
  - 8.1. Ministère de la sécurité publique - adoption du rapport d'activités 2019
- 9. Transport routier et voirie**
  - 9.1. Embauche temporaire – horticulture
  - 9.2. Embauche temporaire – aide à la voirie
  - 9.3. Projet de réfection du Rang Roberge sur une longueur de 0.9 km dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
  - 9.4. Demande de soumissions par invitation pour l'achat de gravier relativement à des travaux de rechargement du rang Hamel
  - 9.5. Demande de soumissions par invitation pour l'achat de gravier relativement à des travaux de rechargement du rang Roberge
  - 9.6. Autorisation de dépense pour l'achat d'un ponceau à remplacer dans le rang Hince.
  - 9.7. Entente rang Côté
  - 9.8. Décompte de paiement numéro 2 de l'entreprise Sintra
  - 9.9. Appel d'offre – déneigement ou offre d'emploi pour embauche de déneigeurs
- 10. Hygiène du milieu**
- 11. Urbanisme**
- 12. Loisirs et culture**
  - 12.1. Camp de jour
  - 12.2. Pêche Nicolet – 1 droit d'accès gratuit
  - 12.3. Réouverture de la bibliothèque
  - 12.4. Semaine québécoise des personnes handicapés
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

---

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Questions du public sur l'ordre du jour**

---

## **4. Correspondance**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mai 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

## **5. Législation et affaires juridiques**

---

## **6. Finance**

---

### **6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de mai 2020**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 151 296.85 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant 151 296.85 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. Administration générale**

---

### **7.1 Autorisation de dépenses – Inscription de madame Joanne Giguère à une webdiffusion - ADMQ**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** madame Joanne Giguère occupe la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière depuis 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Giguère est membre de l'ADMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel qui devait avoir lieu les 17-18 et 19 juin 2020 a été annulé en raison de la situation actuelle avec la Covid-2019;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle proposition de remplacer ce congrès par une grande webdiffusion qui aura lieu les 16,17 et 18 juin 2020, touchant plusieurs sujets du domaine municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** madame Giguère soit autorisée à participer à l'ensemble des webinaires pour un coût de 375 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Réouverture au public du bureau municipal**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** des écrans protecteurs anti-contagion seront installés à tous les bureaux des employés susceptible de recevoir des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**une procédure d'hygiène à respecter sera mise en place pour les visiteurs qui devront utiliser des produits prévus pour le nettoyage de mains à l'entrée du bureau;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens et visiteurs devront respecter la distance de 2 mètres avec les employés et entre eux;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule personne à la fois sera admise au bureau municipal et que les autres devront attendre à l'extérieur;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la réouverture au public du bureau municipal de Chesterville soit selon la levée du décret.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 Offre de service de OPTION GRH**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaitait s'engager dans un processus de planification stratégique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de Option GRH est dispendieuse et ne convient pas aux attentes de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** l'offre de service de Option GRH soit refusé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. Sécurité publique**

---

#### **8.1 Ministère de la sécurité publique - adoption du rapport d'activités 2019**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville, adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. Transport routier et voirie**

---

#### **9.1 EMBAUCHE temporaire – horticulture**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un besoin durant la saison estivale à Chesterville pour l'entretien des plantes extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lucie Laroche a travaillé pour la municipalité de Chesterville durant l'été 2017 et 2018 et que nous avons eu pleine satisfaction;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Laroche démontre beaucoup d'intérêt à accomplir ce travail et qu'elle possède les compétences nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Laroche serait intéressée à faire ce travail durant les étés à venir, si besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** le conseil confirme l'embauche de madame Lucie Laroche pour l'entretien des plantes;

**QUE** monsieur Vincent Desrochers, maire, et madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de travail annuel à durée déterminée avec madame Lucie Laroche.

**QUE** selon la satisfaction du travail accomplie durant l'été 2020 par madame Laroche, le contrat pourrait être reconduit d'année en année, comme proposé par madame Laroche.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **9.2 Embauche temporaire – aide à la voirie**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT** les besoins de main d'œuvre pour la voirie d'été;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Luc Hamel a été au service de la municipalité durant 24 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Hamel a de l'intérêt pour travailler à la voirie durant l'été et qu'il possède les compétences nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** le conseil confirme l'embauche de monsieur Hamel pour la voirie d'été à raison de 16 heures par semaine;

**QUE** monsieur Vincent Desrochers, maire, et madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de travail annuel à durée déterminée avec monsieur Jean-Luc Hamel.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **9.3 Projet de pavage du Rang Roberge sur une longueur de 0.9 km dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Chesterville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Demande de soumissions par invitation pour l'achat de gravier relativement à des travaux de rechargement dans le rang Hamel (VOIR LA LISTE DES TRAVAUX 2020-2021 JOINTE)**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rechargement sont prévus dans le rang Hamel sur une distance de 2 km pour une quantité approximative de 4 000 tonnes métriques;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 935 du CMQ une demande de soumissions doit être faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville autorise la directrice générale à transmettre à au moins deux fournisseurs, une demande de soumissions par voie d'invitation écrite relativement à l'achat de gravier MG-20b pour des fins de travaux de rechargement dans le rang Hamel;

**QUE** l'ouverture des soumissions est prévue pour le 10 juin à 15 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Demande de soumissions par invitation pour l'achat de gravier relativement à des travaux de rechargement dans le rang Roberge (VOIR LA LISTE DES TRAVAUX 2020-2021 JOINTE)**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rechargement sont prévus dans le rang Roberge sur une distance de .9 km pour une quantité approximative de 1 800 tonnes métriques;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 935 du CMQ une demande de soumissions doit être faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville autorise la directrice générale à transmettre à au moins deux fournisseurs, une demande de soumissions par voie d'invitation écrite relativement à l'achat de gravier MG-20a pour des fins de travaux de rechargement dans le rang Roberge;

**QUE** l'ouverture des soumissions est prévue pour le 29 juin à 15 heures.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville autorise la directrice générale à transmettre à au moins deux entrepreneurs, une demande de soumissions par voie d'invitation écrite relativement au pavage d'une section du rang Roberge;

**QUE** l'ouverture des soumissions est prévue pour le 29 juin à 15 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.6 Autorisation de dépense pour l'achat d'un ponceau à remplacer dans le rang Hince**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QU'**un bris majeur sur la route du rang Hince est survenu au début du mois de mai;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'évaluation des dommages, le contremaitre recommande de changer le ponceau et de faire les travaux de remplacement en régie interne;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons obtenu une soumission du Centre du Ponceau Courval inc. au montant de 3 377,00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville autorise l'achat d'un ponceau T.T.O.G. 1200mm incluant un collet pour une somme de 3 377,00 plus les taxes applicables chez le fournisseur le Centre du Ponceau Courval inc.;

**QUE** le coût total sera affecté à même le budget courant du service de voirie;

**QUE** le Conseil autorise les travaux de remplacement du ponceau par l'entreprise...

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.7 Entente rang Côté**

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* stipule à l'article 75

*« Lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités locales, de telle façon que la responsabilité de la gestion doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale. »*

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Chesterville et de Sainte-Hélène-de-Chester ont une situation décrit à l'article 75 avec le rang Côté et le Chemin du 6<sup>e</sup> Rang dont la voie publique qui longe la limite des territoires de municipalités locales pour un tronçon approximatif de 1.97 km pour le Rang Côté et de 2.57 km pour le Chemin du 6<sup>e</sup> Rang, tel que présenté au plan A annexé aux présentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien de la route du Rang Côté et du Chemin du 6<sup>e</sup> Rang;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;



Il est résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Chesterville accepte l'entente telle que présentée et annexée à cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.8 Décompte de paiement numéro 2 de l'entreprise Sintra pour les travaux de rechargement des routes Campagna, Desharnais et Boutin**

---

2019-06-xxx

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement numéro 2 de l'entreprise Sintra datée du 25 mai 2020, d'une somme de 32 604.20\$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Philippe Grondin, ing. de la firme Englobe inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité autorise le paiement à l'entreprise Sintra pour la somme de 32 604.20 \$ (certificat de paiement (#/réf. : P-0020403-0-01- 500)).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.9 Appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien du réseau routier : (Option 1 pour 3 ans) pour les saisons 2020-2021/ 2021-2022 et 2022-2023 et (option 2 pour 5 ans) pour les saisons 2020-2021/ 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024 et 2024-2025**

---

2019-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire recevoir des soumissions pour le déneigement et l'entretien du réseau routier : Option 1 pour 3 ans pour les saisons 2020-2021/ 2021-2022 et 2022-2023 et option 2 pour 5 ans pour les saisons 2020-2021/ 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024 et 2024-2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_;

**QUE** madame Joanne Giguère soit autorisée à entamer des démarches d'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien du réseau routier;

**QUE** l'avis public sera publié sur le système d'appel d'offres public SEAO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Hygiène du milieu**

---

**11. Urbanisme**

---

## 12. Loisirs et culture

---

### 12.1 Camp de jour

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'ouverture des écoles, le contrôle de la pandémie se passe bien;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour soit ouvert durant la saison estivale 2020, selon le nombre d'inscriptions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité du nombre d'enfants soit de quinze, maximum, pour respecter la distanciation selon les dimensions du local du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour soit ouvert aux enfants des citoyennes et citoyens de Chesterville seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** les directives de la Direction de la santé publique soient respectées (Distanciation physique / Activités extérieures / Limitation des contacts physiques / Mesures d'hygiène);

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Maude Marcoux-Dubois veut bien être responsable du camp de jour et des moniteurs en l'absence de la récréologue;

Sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** le camp de jour soit ouvert selon les directives de la Direction de la santé publique, et selon que la municipalité puisse embaucher le personnel requis pour le fonctionnement de celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12.2 Pêche Nicolet – 10 droits d'accès gratuit

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT** l'implication et participation financière de la municipalité auprès de Pêche Nicolet;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de Pêche Nicolet offre des journées de pêche gratuites, valides durant la saison de pêche 2020, en remerciement aux municipalités qui ont des ententes pour 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** 10 cartons de 1 jour de pêche chacun ont été remis à la municipalité de Chesterville;

Sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité offre ces cartons aux citoyens intéressés de Chesterville par un tirage, un concours de photos de pêche....

**QU'**un seul carton soit permis par personne;

**QUE** les intéressés s'inscrivent ou envoient leurs photos via :

- Facebook

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12.3 Réouverture de la bibliothèque

---

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a donné le feu vert à la réouverture des bibliothèques pour le 29 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles sanitaires contenues dans le guide préparé spécialement par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) devront être respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de la municipalité est de garantir à la fois la sécurité de ses bénévoles ainsi que celle des usagers de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** les détails entourant la procédure à suivre, seront annoncés dès que possible :

<b>Le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Reprise du service de prêts de document au comptoir et du service de retours dans les chutes à documents.</li></ul>
<b>Procédure à suivre</b>
1. Réservation en ligne ou par téléphone obligatoire;
2. Réception d'un avis courriel ou par téléphone vous informant que le matériel est prêt;
3. Cueillette de vos réservations au comptoir de votre bibliothèque, une fois l'avis reçu.

Sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** l'ouverture de la bibliothèque ait lieu le 1<sup>er</sup> juin, selon la disponibilité des bénévoles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **12.4 Semaine québécoise des personnes handicapés**

2020-06-xxx

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

**CONSIDÉRANT QUE** cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

**CONSIDÉRANT QUE** la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

Sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite la population à s'y impliquer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Varia**

---

**14. Période de questions**

---

**15. Levée de l'assemblée**

---

2020-05-149

Sur proposition du conseiller \_\_\_\_\_, appuyée par le conseiller \_\_\_\_\_;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à \_\_ h \_\_.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers  
Maire

---

Joanne Giguère  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière